

Règlement Courir à Brive 2024

1. Généralités

Courir à Brive est régit par le règlement des courses à label national de la FFA.

2. Organisation

Courir à Brive est organisé par le C.A.B.C. Athlétisme et aura lieu le vendredi 31 mai 2024.

Début des épreuves :

18h pour les courses enfants

20h30 pour le 10km label national FFA

3. Parcours

Course 10km :

Le parcours de 10km mesuré par un expert de la FFA, est conforme au règlement national des courses hors stade.

Tous les kilomètres sont indiqués par des repères au sol et/ou des panneaux.

Départ boulevard VOLTAIRE et arrivée sur la place du 14 Juillet. Il y aura des possibilités de ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

Sur le 10 km des SAS seront mis en place pour fluidifier la course de tous les coureurs quel que soit leur niveau.

Un tapis sera placé sur la ligne de départ. Celui-ci permettra d'établir un temps réel (au passage sur la ligne de départ). Néanmoins le classement final se fait à partir du temps officiel (au coup de pistolet).

Courses enfants :

Les courses enfants auront lieu au parc de la Guierle sur des parcours balisés. Les enfants devront courir sans accompagnateur sauf ceux de l'organisation qui sont là pour guider les enfants.

4. Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 2000 pour le 10km.

Elles sont faites en ligne sur le site www.courirabrive.fr ou www.ok-time.fr. La clôture des inscriptions aura lieu le vendredi 31 mai à 16h.

Les inscrits devront impérativement fournir au retrait de leur dossard, s'il ne l'on pas fait en ligne, un certificat médical de moins d'un an à la date de la course avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la copie d'une licence FFA. A partir du 1^{er} avril le PPS (Parcours de Prévention de Santé) remplaçant le certificat médical pour les majeurs est accepté (allez sur pps.athle.fr pour vous en faire un). L'autorisation parentale reste obligatoire pour les mineurs tout comme le questionnaire de santé qui peut se substituer au certificat médical ou à la licence FFA.

Accès au sas de départ 10km :

Au moment du départ, plusieurs zones seront mises en place pour correspondre au niveau de chaque participant. L'organisation compte sur l'honnêteté des participants afin de fluidifier le départ de chacun.

Le retrait des dossards du 10km et des courses enfants se fera :

Mercredi 29 mai et jeudi 30 mai à MLK SPORT : 72 av de la Libération 19 360 Malemort.

Vendredi 31 mai dès 16h jusqu'à 30min avant le départ de votre course au niveau du Site d'arrivée salle Georges BRASSENS (18 Quai Tourny, 19100 Brive)

5. Challenges par équipe

Chaque coureur aura la possibilité de représenter le groupe de son choix pour le CHALLENGE COHESION hors club sportif (association, famille, entreprise, école...). Il devra l'indiquer au moment de son inscription.

Attention il faut bien inscrire le nom d'un même groupe au caractère près au moment de l'inscription en ligne.

Pour les écoles, un fichier Excel leur sera transmis sur simple demande à organisation@courirabrive.fr pour faciliter l'inscription collective.

6. Classement

Les classements seront faits sur le temps officiel.

Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard et la « puce » qui lui ont été attribués. Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité.

Dans le cas contraire le coureur pourra être mis hors course ou non classé.

Accompagnateurs interdits (vélo, rollers...) durant les courses sous peine de disqualification du coureur suivi.

7. Récompenses

La remise des prix se fera sur les temps officiels.

La présence à la remise des prix est obligatoire pour l'attribution des récompenses. Tout coureur ou équipe non présente ne pourra prétendre à recevoir ultérieurement son prix.

Courses enfants :

Chaque enfant arrivant recevra une médaille.

Les trois premiers garçons et filles de chaque course recevront une coupe.

10 km :

Les trois premiers hommes et femmes recevront une prime.

Les premiers licenciés FFA de la Nouvelle Aquitaine seront récompensés.

Les premiers et premières des catégories suivantes seront récompensés : cadet, junior, espoir, sénior, master 0, master 1, master 2, master 3, master 4, master 5, master 6, master 7 et master 8.

Les récompenses **ne sont pas cumulables**. La grille des primes est disponible sur www.courirabrive.fr

.

Challenges :

Challenge « écoles »

Les 3 équipes les plus représentées seront récompensées.

Les 3 équipes les plus performantes seront récompensées.

Challenge « collèges »

Les 3 équipes les plus nombreuses seront récompensées.

Challenge Cohésion :

Les 3 équipes les plus nombreuses seront récompensées.

8. Sécurité et Secours

Le poste de secours fixe est place du 14 Juillet avec médecins et secouristes, SAMU à proximité. Sur le parcours, un médecin peut intervenir à tout moment. La sécurité est assurée par la police nationale et municipale, un signaleur en possession de l'arrêté municipal et muni d'un gilet ou d'un brassard est placé à chaque intersection de façon à interdire toute circulation sur le parcours.

En cas d'abandon, le dossard devra être remis au signaleur le plus proche.

9. Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de «AIAC ».

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

10. Droit d'Image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de Courir à Brive, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Courir à Brive, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11. Conformément à la loi informatique et liberté

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant.

12. Mesures sanitaires

Courir à Brive appliquera toutes les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur au moment de l'événement.

13. Barrière horaire

Il y aura une barrière horaire sur le 10km fixé à 22h.

Si le participant dépasse la barrière horaire, il s'engage à s'arrêter où à terminer sa course sur les trottoirs car le circuit sera réouvert à la circulation à ce moment-là.

14. Acceptation

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement.

15. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui leurs seraient imposées par les autorités compétentes. En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site de Courir à Brive. Il est recommandé aux concurrents de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'informations qui ne seraient pas d'actualité.